

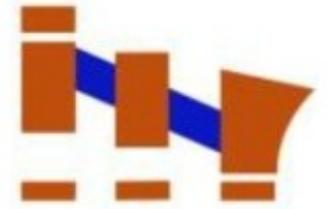


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Collège CAPEYRON
MÉRIGNAC**

LE SERVICE EN LIGNE

« ORIENTATION » APRÈS LA 3^E

Les étapes pour la Phase provisoire D'orientation – TRIMESTRE 2

1. Connexion à EduConnect

Rendez vous sur l'adresse :

<https://educonnect.education.gouv.fr/educt-portal/>

Ce site est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Cliquer sur
le profil :
« Représentant
légal »



le compte d'un représentant légal permet de saisir les intentions d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;

le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Je sélectionne mon profil

Représentant légal

Élève

Cliquez ici

**Accéder à votre
compte avec
l'identifiant et le mot
de passe « parent »
transmis par le chef
d'établissement puis
cliquer sur
« Se connecter »**



REMARQUE



Je fais attention à respecter
les majuscules, minuscules,
caractères spéciaux, ...

ÉduConnect

← Changer de profil

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié? ->](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? ->](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte ->](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect!

Je saisis mon
identifiant ...

... puis mon mot
de passe

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

- ✓ rattacher un enfant à son compte ;
- ✓ vérifier son adresse de messagerie ;

Actions à effectuer sur votre compte
Merci de mettre à jour les informations suivantes.

[Rattacher des élèves](#)

[Vérifier l'adresse mail](#)

Ne plus afficher ces alertes à chaque connexion

[Je souhaite les réaliser plus tard](#)

Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service en ligne Orientation est inactif :

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation **i** Informations service inactivé
- Fiche de renseignements

Message de l'établissement
Bienvenue dans Scolarité services

Message service Orientation ✕

L'accès n'est pas possible en dehors de la période d'ouverture du téléservice

Sur la page d'accueil de Scolarité services, cliquer sur « Orientation » à partir de la date indiquée par le chef d'établissement dans le flyer et sur Pronote.



La campagne d'orientation est ouverte
L'onglet Orientation n'est plus grisé

2. Saisie des intentions d'orientation

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase vous permettent de vous repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation.

Des liens vers des sites ressources sont proposés afin de vous accompagner et préciser vos demandes d'orientation.

Chaque étape de l'orientation est présentée :

- * saisie des intentions,
- * consultation des avis provisoires et accusé de réception,
- * saisie des choix définitifs,
- * consultation et réponse aux propositions du conseil de classe.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2de générale et technologique ou 2de STHR, 2de professionnelle, 1re année de CAP) ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	--	---

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep ;
- sur le site « l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée ».

Je saisis les intentions d'orientation

Cliquez ici

Après avoir cliquer sur JE SAISIS LES INTENTIONS D'ORIENTATION, vous accédez à l'écran ci-contre >

Vous êtes guidés dans votre saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois intentions.

Quand les intentions sont validées (et donc enregistrées), un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.



REMARQUE

La procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers pour lesquels il convient de contacter le chef d'établissement.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence.

Les rangs pourront être modifiés par la suite.

Vos intentions sont elles aussi modifiables jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.

3 CHOIX POSSIBLES :

- ✓ 2de générale et technologique ou 2de STHR : aucune précision n'est attendue à ce niveau
- ✓ 2de professionnelle : il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers * (par exemple : métiers de la relation client)
- ✓ 1re année de CAP : il est possible d'indiquer la spécialité * (par exemple : cuisine)

* Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Pour le choix de la 2de professionnelle et de la 1re année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

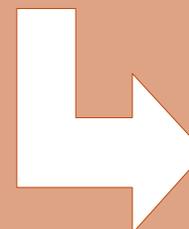
2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Après la validation de la sélection de la 2de générale et technologique ou 2de STHR, le récapitulatif de la sélection est affiché, il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection



Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

2de générale et technologique ou 2de STHR

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Exemple de saisie possible en mode multi-intentions : ici la famille stipule une 2ème intention d'orientation avec une 2de professionnelle puis une 3ème intention avec une 1^{re} année de CAP.

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

On constate la possibilité de préciser :

- ✓ la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers
- ✓ le statut scolaire ou apprenti

2de professionnelle
 1re année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Métiers de la relation client

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

2^{de} professionnelle :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

+ Ajouter une intention

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

1^{re} année de CAP :

Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :

Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.

Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Annuler Valider

3. Validation des intentions

Le récapitulatif des intentions saisies est affiché, il est possible de les modifier à l'aide des icônes :

monter ↑ descendre ↓ supprimer 🗑️ et modifier →

Annuler

L'annulation de la saisie supprime toutes les intentions saisies et permet de recommencer la saisie.



Le récapitulatif des intentions d'orientation saisies doit être validé pour être enregistré !

Valider les intentions

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire →

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Un récapitulatif des intentions d'orientation saisies et un message sont affichés après la validation des intentions :

- ✓ transmission d'un courriel avec le récapitulatif des intentions d'orientation saisies à chaque représentant légal ;
- ✓ possibilité de modifier les intentions d'orientation saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vos intentions ont bien été validées

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : métiers de la relation client
Statut : scolaire

Modifier les intentions

ATTENTION : Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications sur les intentions d'orientation.



- ✓ les intentions saisies sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève ;
- ✓ le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.
Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site « [L'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) » [🔗](#).

Je consulte ma saisie

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

ATTENTION : L'adresse de l'expéditeur des courriels est une adresse générique de l'académie, on ne peut pas y répondre.

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 17/11/2021 à 16:42, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève [Prénom NOM](#).

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Rang 2 : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métier : métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des intentions enregistrées.

Bien cordialement,

[Coordonnées de l'établissement](#)

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

ATTENTION : S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Objet : [ORIENTATION] Saisie des intentions provisoires d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 17/11/2021 à 16:42 par M **Prénom Nom**, nous vous informons par ce message que l'(les) intention(s) provisoire(s) a(ont) bien été enregistrée(s) pour l'élève **Prénom NOM**.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- Rang 2 : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métier : métiers de la relation client

Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.
En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

4. Avis provisoire du conseil de classe

La consultation de l'avis du conseil de classe nécessite un accusé de réception par les familles. Vous n'avez accès à cet avis que 24h après la tenue du conseil de classe.



La rubrique Orientation n'est plus visible sur EduConnect entre la date de fermeture et l'ouverture par le Chef d'établissement.

Après l'ouverture le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut consulter les avis du conseil de classe.

Comme pour l'étape de saisie des intentions, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre.

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe, l'affichage des écrans est identique pour chacun à cette étape.

Mes services Lucas C.

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	---	--	---

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3 e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe



L'accusé de réception peut être effectué par l'un ou l'autre des représentants

L'accusé de réception est effectuée en cochant la case puis en validant

Valider

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci. Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

CAUVIN Luc a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 21/11/21 à 16:27.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation
Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
Avis défavorable

Rang 2 : 2^{de} professionnelle
Avis favorable
Spécialité ou famille de métiers demandée : métiers de la relation client
Sous statut scolaire.
Spécialité ou famille de métiers conseillée par le conseil de classe :
Alimentation

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :
1^{re} année de CAP
Conseil sur la spécialité : Cuisine

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
Motivation pour la voie professionnelle, le projet est construit

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

5. Autres connexions

Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie Écran de consultation des intentions d'orientation



Comme dans le courriel récapitulatif des intentions saisies qu'il a reçu, il est indiqué au représentant légal qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les intentions s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

ⓘ

La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui.
En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client
Statut : scolaire

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Connexion de l'élève Écran de consultation des intentions d'orientation



L'élève ne peut que consulter la réponse du conseil de classe.
Aucun accusé de réception n'est attendu de sa part.

Actualités

Orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

ⓘ

La saisie doit être effectuée par un représentant légal.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la relation client
Statut : scolaire

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.